GESTION D’ACTIFS PINESTONE INC.

POLITIQUE D’ENGAGEMENT

Date d’entrée en vigueur : Août 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE 1

2. RESPONSABLE DE LA POLITIQUE 1

3. LES PERSONNES IMPACTÉES 1

4. DÉFINITIONS 1

5. POLITIQUE D'ENGAGEMENT 3

5.1 Aperçu 3

5.2 Objectifs d'engagement 3

5.3 Gouvernance interne 4

6. ENGAGEMENT 5

6.1 Définition et types d'Engagements 5

6.2 Procédure d'escalade 7

6.3 Supervision de la conformité 8

7. VOTE PAR PROCURATION : 9

7.1 Définition et Pouvoir discrétionnaire 9

7.2 Approche 9

8. SUIVI ET RAPPORTS 10

9. ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE 11

9.1 Rôles et responsabilités 11

9.2 Documentation/ Livres et registres 11

9.3 Historique 11

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

L'objectif de la politique d'engagement est d'établir les principes et les procédures qui guident les activités d'engagement de Gestion d'actifs PineStone Inc. dans l'exercice de ses responsabilités à titre de conseiller en placement et de gestionnaire de portefeuille. Cette politique vise à promouvoir les intérêts à long terme des clients en favorisant une surveillance efficace des sociétés de portefeuille au moyen d'un suivi continu, d'activités d'engagement, de l'exercice du vote par procuration et d'autres activités de gestion, dans le but de favoriser la création de valeur durable pour les actionnaires, tout en contribuant au respect des obligations fiduciaires de l'entreprise.

2. RESPONSABLE DE LA POLITIQUE

Le chef des placements.

3. LES PERSONNES IMPACTÉES

La politique s'applique à tous les employés de PineStone.

4. DÉFINITIONS

Droits de vote : Un droit de vote est le droit d'un actionnaire d'une société de voter à l'égard des politiques d'entreprise, notamment des décisions concernant la composition du conseil d'administration, l'émission de nouveaux titres, le lancement d'opérations d'entreprise (p. ex. une fusion ou une prise de contrôle), l'approbation de dividendes et l'adoption de modifications importantes aux activités de la société. Les actionnaires expriment souvent leur vote par procuration en envoyant leur réponse par la poste ou en confiant à un tiers le droit de voter en leur nom.

Engagement : Selon les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, l'engagement désigne les interactions et dialogues menés entre un investisseur, ou son prestataire de services, et un bénéficiaire actuel ou futur de l'investissement (tels qu'une société), ou une autre partie prenante non émettrice (tels qu'un gestionnaire externe en investissement ou un décideur public). Ces échanges ont pour but d'améliorer les rendements ajustés au risque et/ou améliorer les pratiques relatives aux enjeux de gouvernance et de développement durable et/ou progresser dans les résultats de durabilité et/ou d'améliorer la divulgation publique.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») :

> **Environnement (« E ») :** Questions relatives à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des systèmes naturels. Il peut s'agir d'émissions de gaz à effet de serre (GES), du changement climatique, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'épuisement ou de la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources, de la gestion des déchets et des changements d'affectation des sols.
>
> **Sociaux (« S ») :** Questions relatives aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés. Il peut s'agir des droits de l'homme, des normes du travail, de la santé et de la sécurité au travail, de la liberté d'association et de la liberté d'expression, de la gestion du capital humain et des relations avec les employés, de la diversité et des relations avec les communautés locales.
>
> **Gouvernance (« G ») :** Questions relatives à la gouvernance des entreprises. Il peut s'agir de la structure du conseil d'administration, de sa taille, de sa diversité, de ses compétences et de son indépendance, de la rémunération des dirigeants, des droits des actionnaires, de l'interaction entre les parties prenantes, de la divulgation d'information, de l'éthique des affaires, de la corruption et du soudoiement, des contrôles internes et de la gestion des risques. Cette catégorie peut également inclure les implications de la stratégie commerciale pour les questions environnementales et sociales ainsi que la mise en œuvre de stratégies.

Groupe de travail sur le développement durable : Chez Gestion d'actifs PineStone, le Groupe de travail sur le développement durable est un comité interne interfonctionnel réunissant des professionnels d'expérience, soit le chef de la conformité et chef des risques, le directeur de la recherche, un gestionnaire de portefeuille institutionnel, un négociateur, un gestionnaire de portefeuille institutionnel qu'un analyste principal, analytique des placements, solutions de données et innovation ainsi qu'un associé relations clients

Le groupe soutient collectivement les initiatives de développement durable et ESG de l'entreprise, notamment par la surveillance de la gouvernance, l'intégration des considérations de développement durable dans la recherche et les processus d'investissement, ainsi que la coordination des efforts de développement durable à l'échelle de l'entreprise.

Lignes directrices relatives au vote par procuration : Il s'agit des lignes directrices établies par PineStone afin de voter par procuration pour le compte des clients de PineStone.

Lois et règlements : Toutes les lois, règlements, règles, règlements administratifs, avis, instruments nationaux, politiques, ordonnances générales, directives obligatoires et autres règlements imposant des obligations obligatoires, y compris ceux adoptés par les organismes de réglementation et d'autoréglementation et applicables à PineStone.

Principes pour l'investissement responsable des Nations unies : Les six principes pour l'investissement responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offrent un cadre général d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissements.

a) **Principe 1** : Nous prendrons en considération les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

b) **Principe 2** : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en considération les enjeux ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnariat.

c) **Principe 3** : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de divulguer l'information pertinente sur les questions ESG.

d) **Principe 4 :** Nous favoriserons l'acceptation et l'application de ces principes dans le secteur de l'investissement.

e) **Principe 5 :** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

f) **Principe 6 :** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Score « T.I.M.E. » : Le score T.I.M.E. a été développé en interne par l'équipe de placement. Il repose sur des données principalement notées par quintiles de 0 à 4 (sauf indication contraire), et s'appuie à la fois sur une recherche qualitative/fondamentale et sur des données quantitatives publiques relatives aux entreprises et aux marchés. Cet outil permet à l'équipe de placement d'évaluer la qualité d'une entreprise, de standardiser la recherche fondamentale et de comparer différentes sociétés. Il facilite également la synthèse du processus de recherche, alimente les discussions sur des enjeux clés, et sert à évaluer les opportunités ou transactions potentielles sous l'angle de la qualité. Il n'est toutefois jamais utilisé de manière isolée pour prendre des décisions, et ne tient pas compte de la valorisation.

Société : désigne toutes les sociétés dans lesquelles la compagnie investit, pour le compte des portefeuilles de ses clients, sur les marchés boursiers publics internationaux.

5. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

5.1 Aperçu

Chez PineStone, notre philosophie d'investissement repose sur l'identification d'entreprises que nous considérons comme étant de grande qualité. Au regard de notre équipe de placement, ces sociétés se caractérisent par des avantages concurrentiels durables, des barrières d'entrée élevées, ainsi que par la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles solides et durables. Notre compagnie adopte une approche globale pour évaluer la qualité des sociétés dans lesquelles elle investit. De plus, elle estime que les sociétés de grande qualité présentent généralement des structures de gouvernance d'entreprise solides, et des pratiques prudentes en matière de développement durable ; elle reconnaît que ces facteurs de qualité sont essentiels pour atténuer les risques à long terme et favoriser la pérennité des rendements.

Cette définition de la qualité constitue le fondement du processus d'investissement rigoureux et ascendant de l'entreprise, et oriente son approche « activement patiente » en matière d'actionnariat. Les placements sont effectués dans une perspective à long terme, souvent sur plusieurs cycles de marché, et s'appuient sur un processus d'investissement et de gestion des risques qui intègre pleinement les principes de gouvernance et de développement durable.

Compte tenu de la vision d'investissement à long terme de l'entreprise et de l'attention qu'elle porte à la durabilité des entreprises, l'actionnariat actif est un élément nécessaire dans ses stratégies de placement. PineStone reconnait et estime que des risques et des opportunités importantes liées à la gouvernance et au développement durable peuvent apparaitre ou évoluer au cours de périodes de détention prolongées et qu'ils pourraient ne pas être pleinement visibles dans les prix du marché.

Par l'exercice de ses droits d'actionnaire au moyen d'activité d'intendance, comme l'engagement ou le vote par procuration, la compagnie cherche à promouvoir des procédures de gouvernance saines, à encourager une gestion prudente des risques importants et à soutenir les intérêts à long terme des clients.

5.2 Objectifs d'engagement

Cette politique énonce les principes fondamentaux d'engagement de l'entreprise ainsi que la manière dont ils sont mis en œuvre. Ceci établis un cadre formel à l'actionnariat actif, dans lequel l'engagement et le vote par procuration sont complémentaires et renforcent mutuellement les outils de l'actionnariat actif.

Cette politique vise à assurer la conformité avec les obligations légales, contractuelles et fiduciaires applicables dans les territoires où l'entreprise exerce ses activités, ainsi qu'avec les codes d'engagement reconnus à l'échelle internationale et les normes en matière d'investissement responsable. Elle permet ainsi de veiller à ce que toutes les mesures prises en vertu de la présente politique soient conformes aux attentes juridiques, réglementaires et sectorielles en vigueur.

La firme réaffirme son engagement envers l'investissement durable, qu'elle considère comme l'un des nombreux éléments essentiels de ses obligations fiduciaires. Elle reconnaît que la création de valeur durable repose d'abord sur l'investissement dans des sociétés dotées d'une gouvernance saine et d'une gestion prudente des facteurs environnementaux et sociaux. Conformément aux pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale, PineStone est signataire des principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), membre de l'association pour l'investissement responsable du Canada, et s'appuie sur le cadre de matérialité du *Sustainability Accounting Standards Board*, relevant de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), afin d'orienter son analyse des enjeux de durabilité susceptibles d'avoir une incidence financière importante.

5.3 Gouvernance interne

La responsabilité de la mise en œuvre et de la supervision des activités d'engagement relève d'abord de l'équipe de placement, au niveau des investissements, tandis que la supervision à l'échelle de l'entreprise vise principalement à la conformité à la politique et le respect des principes établis et reconnus à l'échelle mondiale.

Au niveau des placements, le directeur de la recherche et le chef des placements sont principalement responsables de veiller à la mise en œuvre efficace du cadre d'engagement de la compagnie au sein de l'équipe de placement. Cette responsabilité comprend la mise en œuvre des protocoles d'engagement, le respect des procédures d'escalade et la documentation des activités d'engagement, tout comme la prise en compte des décisions de vote par procuration dans les analyses fondamentales de l'équipe de placement.

Le directeur de la recherche doit s'assurer que l'équipe de placement applique constamment les normes d'intégration du développement durable de l'entreprise et que les objectifs d'engagement sont intégrés à la sélection des titres et à la construction du portefeuille.

Au niveau de l'entreprise, le groupe de travail sur le développement durable est un comité interne interfonctionnel composé de membres chevronnés de l'équipe de placement, des relations clients, des départements d'analytiques de placement et de conformité. Le groupe de travail apporte son expertise en matière de développement durable et veille au respect des normes d'intégration du développement durable.

La supervision de la présente politique relève du chef des placements (ou de son délégué). Le groupe de travail sur le développement durable peut être convoqué, au besoin, pour fournir des conseils relativement aux exigences réglementaires ou aux mandats des clients en lien avec l'engagement.

6. ENGAGEMENT

6.1 Définition et types d'engagements

L'entreprise utilise l'engagement comme moyen d'établir un dialogue structuré et axé sur les résultats avec les sociétés de portefeuille, dans le but d'influencer les pratiques de gouvernance ainsi que les pratiques environnementales et sociales, d'une manière conforme à ses obligations fiduciaires et à ses objectifs d'investissement à long terme. Afin d'assurer une approche cohérente, l'entreprise utilise la matrice de matérialité de la SASB de l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)*, conjointement avec des évaluations qualitatives et quantitatives internes, pour identifier les risques propres à chaque secteur susceptible d'avoir une incidence sur les résultats financiers à long terme. Les activités d'engagement sont documentées et suivies dans le système exclusif de notes de recherche internes de PineStone, une base de données regroupant l'ensemble des analyses et rapports de recherche et décisions de portefeuille, afin d'assurer la responsabilité et la transparence.

L'équipe de placement adopte une approche axée sur le risque pour la priorisation des activités d'engagements. La fréquence et la portée de ces activités sont principalement déterminées par le degré de maturité d'un émetteur en matière de développement durable ainsi que par sa performance en comparaison avec ses pairs du même secteur. Par conséquent, l'attention est principalement portée sur les émetteurs présentant des lacunes en matière de gouvernance ou d'intendance. Cette approche permet de concentrer les efforts là où ils sont le plus susceptibles d'atténuer les risques et de favoriser une amélioration des pratiques de divulgation et de la résilience opérationnelle.

L'équipe de placement concentre ses activités d'engagement sur les enjeux clés liés à la gouvernance, à la résilience opérationnelle et à la valeur à long terme pour les actionnaires. Les principaux secteurs d'intérêt comprennent la composition et l'indépendance du conseil d'administration, l'établissement d'une planification efficace de la relève, ainsi que la rémunération des hauts dirigeants qui favorise une performance durable sans créer d'incitatifs excessifs. L'entreprise privilégie également des politiques rigoureuses d'allocation du capital afin de protéger la valeur pour les actionnaires.

Chez PineStone, les considérations sociales et environnementales partagent le même degré d'importance dans les activités d'engagement. Celles-ci comprennent la promotion d'une gestion solide des risques climatiques ainsi que la transparence à l'égard des risques de transition et des risques physiques. Elles visent également à encourager la transparence concernant les stratégies de décarbonisation à long terme et les pratiques de gestion des risques climatiques, lorsque ces enjeux sont financièrement importants pour leur modèle d'affaires.

Au-delà des facteurs environnementaux, l'entreprise engage les sociétés sur une base d'enjeux sociaux tels que les droits humains et les pratiques de travail, principalement au regard de l'intégrité et de la résilience opérationnelle de la chaine d'approvisionnement. L'équipe de placement encourage les sociétés dans lesquelles l'entreprise investit à maintenir des conditions de travail justes et sécuritaires, et admet que des polémiques sociales majeures ou des perturbations dans la chaine d'approvisionnement peuvent représenter un enjeu financier capital ainsi qu'un risque quant à la réputation de l'entreprise.

Afin de veiller à la bonne intégration des résultats des activités d'engagement dans le processus décisionnel d'investissement, l'équipe de placement a mis en place plusieurs mécanismes qui influencent directement la sélection des titres, les pondérations au portefeuille et la gestion des risques de la compagnie.

Les renseignements tirés des échanges avec les sociétés sont intégrés aux modèles et aux estimations de valeur de l'équipe de placement, ce qui influence les convictions de chacune des positions. Par exemple, lorsqu'une société ne satisfait pas à certains objectifs d'engagement préalablement établis tels que la mise en place d'une supervision adéquate des risques environnementaux importants ou la correction de lacunes liées à l'indépendance du conseil d'administration, l'équipe de placement peut augmenter le taux de rendement exigé

à l'égard de cette société, afin de refléter l'ajustement apporté aux flux de trésorerie futurs anticipés. Cette réévaluation peut avoir une incidence sur la valeur de la société ainsi que sur son attrait relatif au sein du portefeuille.

En plus d'influencer la valorisation des portefeuilles, l'équipe de placement a développé des outils exclusifs afin de veiller à ce que les résultats des activités d'engagement soient intégrés à son processus d'investissement. Un élément central de ceci est le score « *T.I.M.E.* », un outil d'évaluation développé à l'interne qui tient compte à la fois des facteurs financiers et des facteurs liés au développement durable. Les résultats des activités d'engagement peuvent entraîner une révision des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'une société de portefeuille, ce qui influence directement l'évaluation globale de sa qualité au sein du portefeuille.

Cette intégration assure que les résultats des activités d'engagement se reflètent dans les décisions de portefeuille. Elle favorise ainsi l'allocation de capital vers les émetteurs qui démontrent une saine gouvernance et une forte résilience opérationnelle, tout en réduisant l'exposition aux titres présentant des risques à long terme qui ne sont pas adéquatement atténués.

La firme s'engage avec les sociétés détenues dans les portefeuilles à l'aide de deux approches principales :

a) **Engagement et suivi continu** : L'équipe de placement maintient un programme d'engagement cohérent et proactif axé sur l'évaluation continue de l'alignement stratégique d'une société ainsi que de la qualité de ses divulgations thématiques. Ce cycle de gestion responsable est intégré au processus annuel de recherche de l'équipe de placement et est alimenté par la publication de documents réglementaires clés, notamment les rapports de développement durables et les circulaires de sollicitation de procurations. L'équipe de placement met à profit ces échanges afin de promouvoir des structures de gouvernance exemplaires et de vérifier que l'évolution des activités opérationnelles de l'émetteur demeure conforme à la thèse d'investissement à long terme de l'entreprise.

b) **Engagement axé sur le risque :** L'équipe de placement entreprend des activités d'engagement ciblées lorsqu'elle identifie des risques importants liés à la gouvernance ou au développement durable. L'objectif principal de ces interventions est d'évaluer rigoureusement la probabilité de réalisation et l'incidence financière des risques identifiés, ainsi que de comprendre l'approche stratégique qu'en retiendra la compagnie.

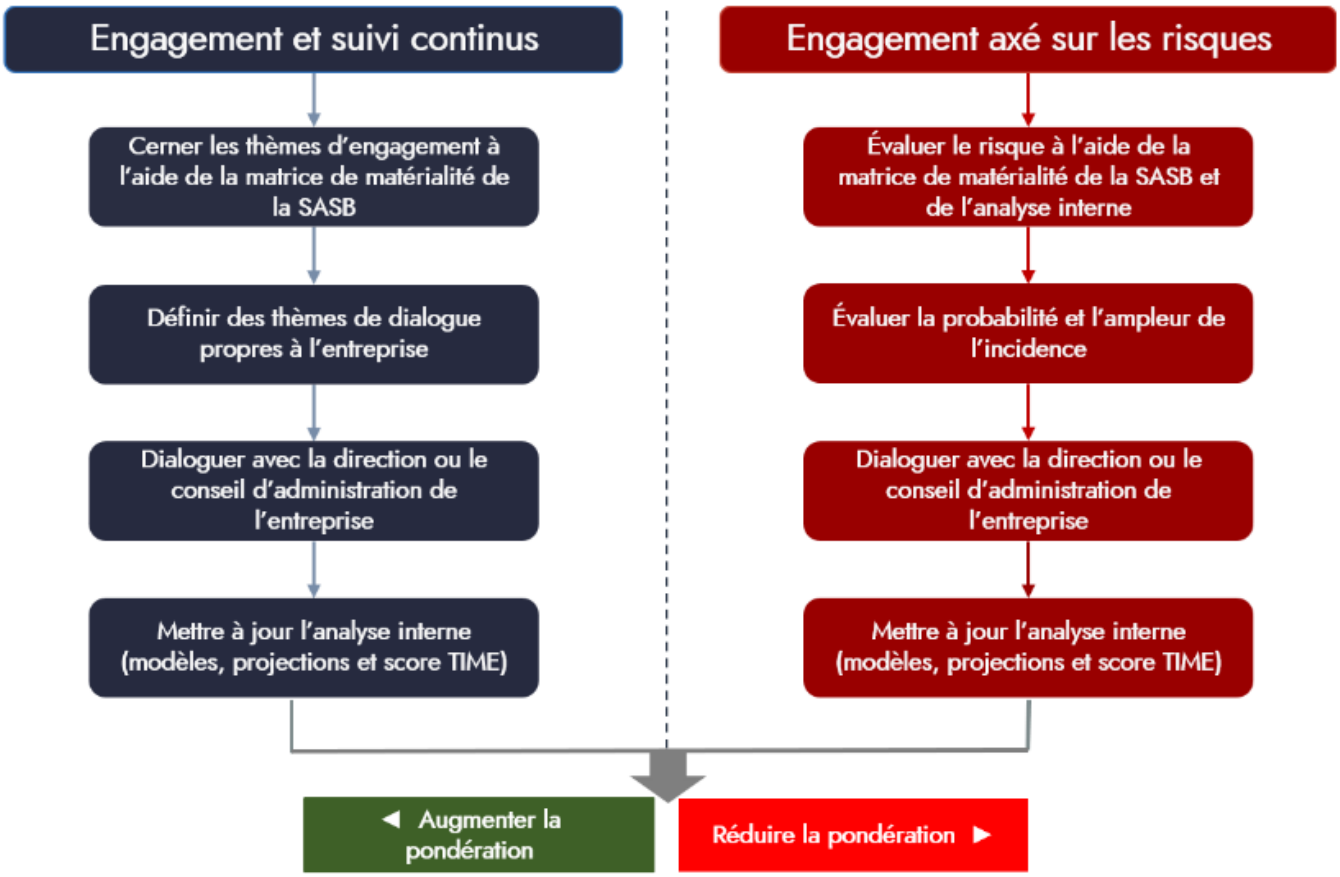

Exemple de cadre d'Engagement. Source : Gestion d'actifs PineStone Inc. Août 2026

6.2 Procédure d'escalade

Lorsque l'engagement n'atteint pas de progrès satisfaisants dans un délai raisonnable, l'équipe de placement pourrait poursuivre une procédure d'escalade graduelle. Ce qui peut inclure :

a) Interagir de nouveau afin d'obtenir une meilleure compréhension des enjeux persistants.

b) Faire parvenir des lettres officielles qui exposent les préoccupations non-résolues au conseil d'administration.

c) Exercer le droit de vote à l'encontre des propositions de la direction ou appuyer les propositions des actionnaires en lien avec des objectifs d'engagement.

d) En dernier recours, l'équipe de placement pourrait envisager l'option de désinvestir. Toute décision de désinvestissement fondée sur un échec d'engagement doit être documentée par un analyste qui assure la compagnie et doit être approuvée par le chef des placements avec consultation du directeur de la recherche.

Lorsque le vote par procuration est utilisé dans le cadre d'une procédure d'escalade, les décisions de vote sont prises conformément aux lignes directrices sur le vote par procuration de PineStone et sont assujetties aux mécanismes de gouvernance, de documentation et aux processus d'examen de conformité établis par l'entreprise. Lorsqu'une décision de vote s'éloigne des positions de vote standards prévues dans les lignes directrices sur le vote par procuration, elle doit être appuyée par une justification appropriée et faire l'objet d'un examen et d'une approbation par le service de la conformité.

6.3 Supervision de la conformité

Toutes les activités d’engagement sont réalisées conformément au code de déontologie et de conduite professionnelle de l’entreprise. Le département de la conformité fournit une supervision continue des interactions et des dossiers liés à l’engagement afin d’assurer une adhérence rigoureuse aux politiques relatives aux informations importantes non-publiques. Les membres de l’équipe de placement reçoivent une formation afin de réduire l’obtention d’informations importantes non-publiques lors des dialogues avec les sociétés détenues en portefeuille. Si de telles informations venaient à fuiter, l’analyste en question doit immédiatement en avertir le chef de la conformité et chef des risques afin de déterminer la réaction adéquate, conformément au code de déontologie et de conduite professionnelle de l’entreprise.

Les décisions de suivi et d’investissement sont menées conformément aux exigences du manuel de conformité de l’entreprise. Cela garanti que l’ensemble des résultats d’analyses et les décisions de portefeuille demeurent conformes aux exigences règlementaires applicables ainsi qu’aux politiques internes de l’entreprise, tout en assurant l’application cohérente des obligations fiduciaires de cette dernière.

7. VOTE PAR PROCURATION :

7.1 Définition et Pouvoir discrétionnaire

Le vote par procuration est un élément clé de l'approche de gestion d'entreprise de PineStone. Les lignes directrices sur le vote par procuration de PineStone définissent les positions de vote standards, les exigences d'exécution et les contrôles de gouvernance connexes, tandis que cette politique d'engagement décrit comment le vote par procuration est intégrée à la gestion d'entreprise, aux procédures d'escalade, et aux prises de décisions d'investissement à long terme.

Le vote par procuration sert de moyen formel afin de faire progresser et respecter les objectifs d'engagement et afin d'exercer les droits et responsabilités de l'entreprise à titre d'actionnaire. Le vote par procuration doit être dirigé conformément aux principes énoncés dans les lignes directrices sur le vote par procuration et doit être documenté pour maintenir la transparence et la responsabilisation.

L'entreprise conserve l'entière autorité discrétionnaire d'exercer tous les droits de votes rattachés aux titres détenus dans des portefeuilles collectifs ou regroupés, cette autorité étant considérée comme essentielle à l'acquittement de ses obligations fiduciaires et de ses responsabilités de gestion. Dans le cas des comptes gérés séparément, les clients peuvent choisir de conserver l'autorité de vote, auquel cas l'entreprise devra mettre en œuvre les procédures appropriées afin de respecter les instructions des clients tout en assurant la conformité aux exigences réglementaires et contractuelles applicables.

7.2 Approche

L'entreprise utilise le vote par procuration comme un outil élémentaire pour soutenir les objectifs d'engagement et exercer de façon responsable les droits des actionnaires. Les décisions de vote sont fondées sur la recherche interne, les résultats des activités d'engagement, les recommandations de conseillers externes et le cadre de matérialité en matière de développement durable de l'entreprise. Lorsque certaines propositions vont à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires ou des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, l'entreprise vote de manière à promouvoir la responsabilisation, l'indépendance et des pratiques d'affaires durables. Pour plus d'information, se reporter aux lignes directrices sur le vote par procuration de l'entreprise, à la section « Conflits d'intérêts ».

Bien que l'entreprise puisse, lorsque nécessaire, voter contre la direction ou en faveur de propositions d'actionnaires; elle privilégie toujours, dans un premier temps, une communication directe et privée avec la société concernée. Le dialogue privé permet à l'entreprise de formuler des commentaires constructifs, de comprendre le point de vue de la direction et de travailler en collaboration avec cette dernière afin d'encourager des améliorations en matière de gouvernance et de pratiques durables avant de recourir à des mesures publiques.

Bien que PineStone soit engagé envers l'actionnariat actif et la transparence auprès de ses clients, l'entreprise ne publie pas ses registres de vote par procuration sur son site web corporatif principal. Elle estime que les activités d'engagement sont plus efficaces lorsqu'elles reposent sur un dialogue privé et constructif. La publication publique des décisions de vote pourrait nuire au processus d'engagement et fragiliser les relations de collaboration que l'entreprise cherche à établir avec la direction des sociétés. L'entreprise privilégie la communication directe avec les sociétés détenues en portefeuilles afin de favoriser des changements positifs à long terme, tout en respectant ses obligations de transparence par la communication directe de ses activités de vote à ses clients.

Conformément aux exigences réglementaires et aux exigences des partenaires applicables, les registres de vote individuels de l'entreprise à l'égard de ses participations mondiales sont accessibles au public par l'intermédiaire de certains canaux, notamment les dépôts annuels obligatoires (comme le formulaire N-PX de la SEC), et les rapports publics de gestion des partenaires de fonds. Cette approche permet aux activités de l'entreprise de demeurer en cohérence avec les objectifs de transparence des cadres de gestion internationaux, tout en

maintenant une approche de « diplomatie discrète » qui préserve l'environnement privé et constructif nécessaire à un engagement efficace à long terme auprès des conseils d'administration des sociétés.

8. SUIVI ET RAPPORTS

L'entreprise s'engage à assurer un suivi continu de ses activités d'engagement et de gestion, elle reconnait que les résultats significatifs prennent souvent plusieurs années à se concrétiser. Bien qu'elle ne publie pas publiquement le détail de ses activités d'engagement ou de vote par procuration sur son site web corporatif principal, elle maintient la transparence auprès de ses clients en leur fournissant des mises à jour régulières sur ses efforts de gestion et sur les résultats obtenus.

L'entreprise cherche continuellement à améliorer ses pratiques de rapports afin d'assurer une cohérence continue avec les normes mondiales de gestion tout en priorisant le dialogue privé et constructif nécessaire à son approche de gestion. Le suivi et la production de rapports sont supervisés par le groupe de travail sur le développement durable, qui fournit des conseils et assure l'adhérence aux principes de gestion de l'entreprise.

9. ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE

9.1 Rôles et responsabilités

Employés :

Il est de la responsabilité des employés de :

- Respecter les politiques et procédures de PineStone.
- Signaler toute violation d'une politique et/ou d'une procédure identifiée au chef de la conformité.

Groupe de travail sur le développement durable

Il est de la responsabilité du groupe de travail sur le développement durable :

- D'informer de tous les changements ou les bonnes pratiques en lien avec l'engagement au niveau de l'entreprise.

Chef des placements

Il est de la responsabilité du chef des placements :

- D'assumer la principale responsabilité, avec l'appui du directeur de la recherche, de veiller à la mise en œuvre efficace du cadre d'engagement de la compagnie au sein de l'équipe de placement

Chef de la conformité et chef des risques :

Il est de la responsabilité du chef de la conformité et du chef des risques de :

- Revoir la politique sur une base régulière.
- Approuver par écrit tous les changements nécessaires.
- Communiquer par écrit les changements aux employés en temps opportun.
- Fournir des exceptions aux politiques si nécessaire.
- Mettre régulièrement à jour l'ensemble des politiques et procédures afin de s'assurer qu'elles reflètent les processus, les pratiques exemplaires et les exigences réglementaires en vigueur.
- Surveiller l'application des politiques adoptées par PineStone.

9.2 Documentation/ Livres et registres

Toute la documentation doit être conservée dans un endroit sûr, conformément à cette politique et à la charte des livres et registres de PineStone.

9.3 Historique

Version 1	**Août 2026**